

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Convention d'adhésion au dispositif « pass » mis en place par Provence Tourisme,  
Agence de Réservation et de Développement Touristique (ARDT).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Provence Tourisme est une association loi 1901 qui coordonne la politique touristique du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Sa tâche consiste également à promouvoir l'image du territoire en France et à l'étranger.

Le dispositif Pass s'inscrit dans le plan d'action de Provence Tourisme visant à relancer la fréquentation touristique et l'attractivité du territoire des Bouches-du Rhône et Métropolitain à l'issue de la crise sanitaire récente.

Dans ce cadre, est délivré par Provence Tourisme au titulaire un pass crédité d'un montant de 50 ou 100 euros permettant l'accès à une activité touristique proposée par un partenaire exerçant sur le territoire des Bouches-du-Rhône et Métropolitain.

En application du plan de relance décidé par notre institution, le Département déclinera également le pass séjour dans ses lieux culturels, en adhérant au dispositif par la signature de la convention proposée en annexe au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL